



# REIMS PLANEUR

## TARIFS 2026

Aérodrome de Reims Prunay 51360 PRUNAY  
[www.reimspneur.fr](http://www.reimspneur.fr) -club@reimspneur.fr

**Toutes les offres et tarifs de ce document s'entendent sur l'année civile en cours uniquement**

### LES FORMULES INITIATIONS ET DECOUVERTES :

Elles sont conçues pour que vous abordiez notre activité de façon progressive.

#### ➤ LE VOL D'INITIATION : **100 €**

Vol en planeur biplace d'une durée comprise entre 20 et 30 minutes en fonction des conditions météo, ou bien un vol de 45 minutes en moto-planeur.

#### ➤ LA FORMULE INITIATION 3 VOLS : **310 €**

Trois vols en planeur biplace ou moto-planeur d'une durée maximum de 45 minutes.

#### ➤ LA FORMULE DECOUVERTE 6 VOLS : **495 €**

Six vols en planeur biplace ou moto-planeur d'une durée maximum de 45 minutes.

Les jours de vol peuvent être choisis à votre convenance en fonction de la météo et de l'organisation du club. L'objectif est d'aborder l'apprentissage du pilotage. Les vols sont donc effectués avec un instructeur qui assurera également une formation théorique.

Les instructeurs sont bénévoles et les cours théoriques et pratiques sont gratuits.

#### Contacts :

Vice-président :	Philippe COUTANT	06.87.74.13.62
Président :	Rachid KHEMIRI	06.19.58.02.89
Club		03 26 49 11 42

## **LA FORMATION DU PILOTE DE PLANEUR :**

Si vous désirez apprendre à piloter un planeur vous pouvez choisir un forfait de 12 vols ou bien de vous inscrire sans. Le forfait présente l'avantage d'être plus économique si vous effectuez au moins le nombre de vols prévu. Cette offre est cependant réservée aux élèves débutants et pour la première année d'instruction seulement.

### **➤LE FORFAIT INSTRUCTION INITIALE :**

Les vols en instruction sur planeur biplace ou moto-planeur sont possibles pratiquement tous les jours en juillet août et tous les week-ends des autres mois.

Les jours de vol peuvent être positionnés à votre convenance en fonction de la météo et de l'organisation du club. Votre progression sera cependant plus rapide si vous effectuez vos vols de façon rapprochée.

Vous volerez avec un instructeur diplômé d'Etat et la durée maximum des vols sera d'environ 45 minutes en fonction des conditions météos.

Le forfait comprend les remorqués, l'assurance, les heures de vol planeur, l'instruction au sol et en vol.

<b><u>FORFAIT 12VOLS</u></b>	- 25 ans	<b>815 €</b>
	+ 25 ans	<b>960 €</b>



Il est possible de continuer à voler au-delà du nombre de vols forfaitaires.

Le remorqué sera alors facturé **2,35 € le centième** et l'heure de vol planeur suivra le barème dégressif indiqué en page suivante.

(Au delà des 10 heures l'heure de vol sera à 21,60 €).

Le lâché en solo, dépend des capacités de l'élève, mais il intervient en moyenne après une vingtaine d'heures de vol.

Un livret d'accueil vous sera remis lors de votre inscription. A disposition au club également, vous pourrez aussi vous procurer le carnet de vol pour 18 €.

Dès les premiers vols, les élèves doivent obligatoirement passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé aéronautique. La liste est consultable sur le site de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

**Au cout du forfait 12 vols s'ajoute le forfait atelier (voir ci-dessous)**

➤ **L'INSCRIPTION SANS FORFAIT** : Elle comprend :

☞ **LA COTISATION ANNUELLE** :

- 25 ans	<b>180 €</b>
+ 25 ans	<b>220 €</b>

Demi-cotisation à partir du 1<sup>er</sup> août ou pour l'inscription d'un deuxième membre d'un même foyer fiscal.

Une inscription après le 01/10 est valable pour l'année civile suivante.

☞ <b>LA LICENCE ASSURANCE</b> :	- 25 ans	à partir de <b>96 €</b>
	+ 25 ans	à partir de <b>198 €</b>

☞ **LE FORFAIT ENTRETIEN MATERIEL : 80 €**

Les travaux d'entretien des machines sont effectués bénévolement par tous les membres du club les samedis après-midi d'octobre à mars.

Si le pilote a participé selon le planning établi le forfait sera crédité pour l'année suivante. En cas de non-participation, le forfait ne sera pas restitué et sera de nouveau facturé pour l'année suivante. En cas de non réinscription, le forfait sera restitué en fin de saison si le pilote a participé à l'entretien du matériel de la saison précédente.

☞ **LE REMORQUAGE AVION** :

**2,35 € le centième** de la mise de gaz au touché des roues lors de l'atterrissement.  
*(Il faut compter en moyenne 32 € pour monter un biplace à 500 m et 24 € pour un monoplace).*

Le dépannage air sur les aérodromes voisins est facturé **1,80 € le centième**.

☞ **LES HEURES DE VOL PLANEUR** : Le prix de l'heure comprend l'instruction et le vol sur tous les types de planeur.

**Le tarif horaire est dégressif : « Plus on vole et moins c'est cher »**

Les 10 premières heures de vol :	<b>28,20 €/h</b>
De 10 à 20 heures de vol :	<b>21,60 €/h</b>
De 20 à 30 heures de vol :	<b>16,50 €/h</b>
Au-delà de 30 heures :	<b>6,60 €/h</b>



## **☞ HEURES DE MOTEUR MOTOPLANEUR SF28 :**

Pour le vol sur moto planeur, moteur en marche, il faut rajouter **58,80 €/h** à la grille tarifaire des heures de vol planeur précédente.

Par exemple, pour les pilotes utilisant le motoplaneur en fin d'année et ayant volé plus de 30 heures, le prix de l'heure de vol est 65,40 € ( $58,80 + 6,60$ ) cela si le moteur fonctionne en permanence à plein régime.

## **☞ PILOTE DE PASSAGE : Participation aux charges**

Membre d'un club affilié à la FFVV :	<b>6€/ jour</b>
Autre pilote de passage :	<b>21€/ jour</b>

**☞ LES BOURSES FEDERALES :** Les jeunes de moins de 25 ans ont droit à une bourse fédérale de 100 € au lâché et une autre de 150 € au brevet. Pour eux, le lâché est donc possible avec un budget d'environ 1200 € et le brevet de pilote complet accessible à partir de 1500 €. (*voir le site ffvv.org*)

(*Les montants du lâché et du brevet sont purement indicatifs et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de l'association en cas de dépassement*).

**☞ LES CHEQUES VACANCES :** REIMS PLANEUR est agréé par l'Association Nationale des Chèques Vacances et accepte donc le paiement par chèques vacances (Renseignez-vous auprès de votre employeur).

*Remarque : Pour tous les vols, une **autorisation parentale** sera demandée pour les mineurs non émancipés (Document téléchargeable sur le site internet [www.reimsplaneur.fr](http://www.reimsplaneur.fr)).*



Nous vous souhaitons de beaux vols !